



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
29/02/2024**

Le 29 février 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 28, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 22 février 2024.

Numéro : 2024/017

Objet : Convention partenariat avec l'Ecole et la Fondation CentraleSupélec pour un projet d'étude interdisciplinaire d'élèves en formation du Diplôme Universitaire "Agir pour le Climat"

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Chabane CHALAL, Djallal BOURADA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Agnès FRANCART, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Loufifi OULALIT, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Mériam HADDAD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD

Rapporteur :
Emmanuelle BOURNEUF

ONT DONNÉ POUVOIR

Hajer MOHSNI pouvoir à Nathalie BEAN, Servane CHARPENTIER pouvoir à Koko MENSAH, Jean-Michel DIDIN pouvoir à Guénaël LEVRAY, Gabriel LAUMOSNE pouvoir à Emmanuelle BOURNEUF, Latifa NAJI pouvoir à Hawa COULIBALY, Oifa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Michèle DESCAMPS pouvoir à Françoise MARHUENDA

| Membres du Conseil municipal | |
|---------------------------------|----|
| En exercice | 35 |
| Présents | 28 |
| Représentés | 7 |
| Absents | 0 |

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Françoise MARHUENDA

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le :
Affichée en mairie le :
Notifiée le :

- 0 MARS 2024

- 0 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Karine COMBAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le rapport par lequel Mme Emmanuelle BOURNEUF, Conseillère municipale, déléguée à la Culture scientifique, expose ce qui suit :

« La municipalité a souhaité renforcer ses liens et les synergies avec l'Université et les grandes écoles du Plateau de Saclay, en favorisant leur ancrage territorial notamment par la participation et la valorisation de la recherche dans les projets structurants de la ville.

La bifurcation écologique sociale et solidaire constitue l'un des piliers de la politique municipale. A ce titre, une collaboration approfondie sur cet enjeu majeur avec l'Université et les grandes écoles du plateau de Saclay permettra un échange d'expériences utiles, et représentera une opportunité d'apprentissage mutuel et la voie d'action logique pour ce grand défi sociétal.

La Ville, en adhérant à l'association Terre et Cité, a ouvert la voie à cette collaboration fructueuse. Par le dialogue et l'accompagnement de projets, Terre et Cité a permis de mettre en relation la collectivité avec les universités et grandes écoles en quête de projets pédagogiques et professionnels.

Le diplôme d'université "Agir pour le climat" (ci-après D.U. AIIKAN) est une formation de niveau master délivrée par l'Université Paris-Saclay et hébergée par CentraleSupélec. Ce diplôme universitaire a pour ambition de compléter les formations initiales en fournissant des notions clés sur les enjeux de la transition énergétique, climatique et écologique. Il se distingue des formations classiques en centrant les apprentissages sur un projet collectif croisant les expertises disciplinaires des élèves dont l'objectif est l'acquisition de méthodes d'analyse systémique et de savoir-faire à la croisée des techniques, des sciences et des humanités. Par conséquent, les projets d'études interdisciplinaires constituent une composante essentielle de la pédagogie du D.U. AIIKAN.

Une présentation des projets structurants de la ville a été réalisée par la direction du Rayonnement du Territoire et de l'Innovation auprès des étudiants en D.U. AIIKAN. Quatre d'entre eux, ainsi que des enseignants-chercheurs, se sont montrés vivement intéressés par le projet de ferme agroécologique maraîchère reposant sur les principes du sol vivant, reconnaissant son potentiel environnemental et social.

Une première rencontre a été organisée entre les élus et le groupe d'étudiants autour des enjeux du projet.

Les services idoines, le groupe d'étudiants et leur tutrice ont coconstruit un cahier des charges du projet portant sur l'accompagnement à l'étude de faisabilité de la création d'une ferme agroécologique sur le territoire communal.

Afin de formaliser ce partenariat, la présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de réalisation du projet par les élèves portant sur la rédaction d'un rapport d'aide à la décision pour la création et le développement de la ferme. Il se déroule dans les locaux de CentraleSupélec ou de la Ville des Ulis, avec la supervision pédagogique d'un enseignant-chercheur de CentraleSupélec et l'encadrement opérationnel de la chargée de transition écologique et ville résiliente. Enfin, le projet comprend la rédaction d'un mémoire ainsi qu'une soutenance devant un jury de l'université de Paris-Saclay, assurant ainsi son évaluation académique. Il sera également présenté aux élus pour leur appréciation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec CentraleSupélec et sa fondation définissant les conditions et les modalités de réalisation du projet de fin d'études des étudiants en D.U. "Agir pour le climat" portant sur l'étude de faisabilité d'une ferme d'agroécologie urbaine ;*
- autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention et ses avenants éventuels ;*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le projet de convention de partenariat avec CentraleSupélec et sa fondation ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale de renforcer ses liens et les synergies avec l'université et les grandes écoles du Plateau de Saclay, en favorisant leur ancrage territorial notamment par la participation et la valorisation de la recherche dans les projets structurants de la ville ;

Considérant l'intérêt partagé par la ville et les élèves du diplôme d'université « Agir pour le climat » que leur projet d'étude porte sur la faisabilité d'implanter une ferme agroécologique sur le territoire communal ;

Considérant qu'il convient de signer une convention définissant les conditions et les modalités de réalisation du projet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec CentraleSupélec et sa fondation définissant les conditions et modalités de réalisation du projet de fin d'études des étudiants en D.U. « Agir pour le climat » portant sur l'étude de faisabilité de la Ferme d'agroécologie urbaine ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer cette convention et ses avenants éventuels ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1^{er} mars 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN



2024-017

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-08T11-10-38.00 (MI251487835)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240229-2024-017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention partenariat avec l'Ecole et la Fondation CentraleSupélec pour un projet d'étude interdisciplinaire d'élèves en formation du Diplôme Universitaire "Agir pour le Climat"

Date de décision : Feb 29, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DELIB 2024-017.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé Date 08/03/24 à 11:10
Transmis Date 08/03/24 à 11:10
Accusé de réception Date 08/03/24 à 11:17

Par SPANO Christine
Par SPANO Christine